

**Arrêté fédéral
approuvant la gestion du Conseil fédéral,
du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances
en 1985**

du 11 juin 1986

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports¹⁾ du Conseil fédéral du 26 février 1986, du Tribunal fédéral du 18 février 1986 et du Tribunal fédéral des assurances du 31 décembre 1985,

arrête:

Article premier

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1985 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 4 juin 1986

Le président: Bundi
Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 11 juin 1986

Le président: Gerber
La secrétaire: Huber

¹⁾ Pas publiés dans la FF.

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1985 du 11 juin 1986

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.07.1986
Date	
Data	
Seite	694-694
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 785

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.